

# Les défaillances d'entreprises en forte hausse fin 2022, selon Altares

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 2 heures



Altares constate que le niveau de défaillances atteint l'an dernier reste encore inférieur de 10.000 à celui de 2019.  
*stock.adobe.com*

**D'après le cabinet, 42.500 procédures ont été ouvertes en 2022, soit une hausse de près de 50% par rapport à 2021.**

Les défaillances d'entreprises en France ont fortement rebondi en 2022 et se sont accélérées au quatrième trimestre, selon une étude publiée lundi par le cabinet spécialisé Altares, qui s'attend à ce qu'elles dépassent en 2023 leur niveau d'avant la crise sanitaire.

«Avec 42.500 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de défaillances accuse une hausse exceptionnelle de près de 50% par rapport à 2021, un taux jamais observé auparavant», selon le communiqué d'Altares, qui recense l'ensemble des procédures enregistrées auprès des tribunaux de commerce. Au quatrième trimestre 2022, ce sont 12.256 procédures qui ont été ouvertes.

La Banque de France a rapporté de son côté début janvier un nombre de défaillances d'entreprises légèrement supérieur à 41.000 en 2022, mais qui contrairement à celui d'Altares ne tient pas compte des entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde, qui étaient

au nombre de 1.125 l'an dernier.

Altaires constate que le niveau de défaillances atteint l'an dernier reste encore inférieur de 10.000 à celui de 2019. Durant la crise sanitaire, beaucoup d'entreprises ont été protégées, voire pour certaines maintenues artificiellement en vie grâce aux aides accordées par l'État.

## **Une accélération des défaillances pour les PME**

*«Si le retour aux normes d'avant Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère de manière alarmante pour les PME comptant entre 10 et 100 salariés, dont plus de 3.200 ont défailli en 2022, avec le tiers sur le seul quatrième trimestre»*, selon le cabinet.

Le nombre d'emplois menacés par ces défaillances, qui était tombé sous le seuil des 100.000 en 2021, bondit à 143.500. *«Alors que chez Altaires, nous pensions retrouver le niveau de défauts de 2019 début 2024, ce niveau de 2019 sera probablement dépassé en 2023»*, a déclaré à l'AFP Thierry Millon, directeur des études d'Altaires. Un peu plus de 51.000 défaillances avaient été enregistrées par Altaires en 2019, cette année-là ayant été celle durant laquelle elles avaient été les moins nombreuses depuis la crise financière de 2008.

Depuis 2020, les entreprises en difficulté sont plus rarement sauvées: les liquidations judiciaires directes représentent ainsi les trois quarts des procédures, contre deux tiers avant le Covid, et ce en dépit des appels du gouvernement et de la Banque de France pour que les dirigeants anticipent leurs difficultés et permettent ainsi une cession de leur entreprise ou un étalement des dettes, déplore Thierry Millon.

Le directeur d'études d'Altaires constate enfin que si les sauvegardes, réservées aux entreprises qui ne sont pas encore en état de cessation de paiements, sont plus nombreuses que jamais, elles ne représentent toujours que moins de 3% de l'ensemble, 17 ans après l'entrée en vigueur de cette procédure.